

225C0273
FR0000130395-FS0096

7 février 2025

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DECLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

REMY COINTREAU

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 7 février 2025, la société FIL Limited¹ (Pembroke Hall, 42 Crow Lane, Hamilton, Bermudes) a déclaré avoir franchi indirectement en hausse, le 3 février 2025, le seuil de 5% des droits de vote de la société REMY COINTREAU et détenir indirectement 4 056 535 actions REMY COINTREAU représentant autant de droits de vote, soit 7,78% du capital et 5,02% des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Fidelity Investments Canada	3 961 429	7,60	3 961 429	4,90
FIL Investments International	95 106	0,18	95 106	0,12
Total FIL Limited	4 056 535	7,78	4 056 535	5,02

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions REMY COINTREAU sur le marché.

¹ FIL Limited est une société holding d'un groupe indépendant de sociétés, agissant pour le compte de fonds, communément dénommée Fidelity Investments (cf. communiqué du 24 avril 2008).

² Sur la base d'un capital composé de 52 160 291 actions représentant 80 807 453 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.